



Procès-verbal AG du 16 novembre 2017

Ordre du jour

Partie statutaire 19h00

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG 2016
3. Rapport d'activités
4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation
5. Cotisations 2017
6. Election à la présidence
7. Perspectives 2018
8. Divers

Partie informative 19h45

1. Conférence de Madame Natalie Bino, sur le thème « **ZERO DECHET : un style de vie pour DEMAIN ?** ».
2. Echanges et discussions.

Verre de l'amitié

Présences : Le comité et une dizaine de personnes.

Excusés : Susanne Junglaus, Michael Dupertuis, Evelyne Bezat, Marie-Claude Logeant, Nathalie Michellod

Partie statutaire

Début de la séance à

- 1. Accueil, approbation de l'ordre du jour**
Mots de bienvenue du Président. L'ordre du jour est accepté par l'assemblée.
- 2. Approbation du PV de l'AG 2016**
Le PV de l'AG 2016 est accepté par l'assemblée.
- 3. Rapport d'activités**
Lecture du rapport d'activités par le Président :

«L'année 2016 -2017 n'a pas vu de grands changements sur le plan environnemental. Même si la fermeture de Tamoil semble être définitive et que le démantèlement de l'ancienne usine à gaz de Chavalon semble être à l'agenda et que l'assainissement du site du Pont Rouge soit effectif, de nombreux défis persistent, en particulier concernant la Satom, les industries chimiques, l'agriculture, les hydrocarbures, le transport du chlore par le train, etc. sans mentionner le bétonnage intensif de notre région. Les projets de développement des installations touristiques de nos stations tout comme l'utilisation de plus en plus importante des canons à neige posent eux aussi des menaces non négligeables sur l'environnement. Le changement à la tête du service de la protection de l'environnement du Valais (SPE) n'a pas apporté de changement significatif. La condamnation de Tamoil à fournir une garantie financière pour l'assainissement du site est définitivement acquise puisque le TF a rejeté le recours du raffineur. Cela ne signifie pas encore que l'argent sera effectivement versé, ni que le financement d'un futur démantèlement des installations soit assuré. A cet égard, la Commune de Collombey-Muraz n'a toujours pas imposé à Tamoil un délai pour ce démantèlement contrairement à ce qu'exige la loi sur les constructions.

La sauvegarde de notre environnement exige une révolution des consciences pour changer nos comportements. Il est illusoire de croire que l'on pourra maintenir notre style de vie et sauvegarder l'environnement. Les groupes, partis politiques et autres associations qui véhiculent ce message font fausse route et sont des marchands d'illusion. Un engagement politique déterminé au plus haut niveau serait nécessaire mais nous savons bien qu'il ne faut pas y compter pour l'instant. Les tergiversations sur le glyphosate sont éloquentes à cet égard et ne nous laissent aucune illusion. L'avenir de l'environnement est aux mains de la société civile. Les pouvoirs suivront de manière déterminée et convaincante seulement si la société civile s'engage de manière convaincante et majoritaire. C'est pourquoi le rôle de la société civile et des individus est crucial. Une initiative comme celle qui nous sera présentée tout à l'heure fait partie de la panoplie des actions civiles qui, multipliées, peuvent offrir des solutions salvatrices.

Pendant l'année sous revue, le comité de Chablair s'est réuni à 5 reprises et s'est penché sur les sujets suivants :

Tamoil :

Après plusieurs interventions auprès du SPE pour obtenir des informations sur les mesures planifiées en vue d'assainir le sous-sol du périmètre de la raffinerie, nous avons appris, par un communiqué du canton du Valais, qu'un programme d'assainissement des 5 secteurs pollués a été mis en place. Il vise à rétablir la qualité des eaux souterraines et à protéger à long terme cette ressource. Ce programme commence par un projet pilote destiné à évaluer l'efficacité des mesures prises pour éventuellement les adapter selon les résultats obtenus. Ce n'est qu'à fin août 2018 qu'un rapport d'évaluation sera rendu nous permettant d'en savoir plus.

Le problème de la qualité de l'eau souterraine hors du périmètre de la raffinerie et en aval de celle-ci reste à évaluer. Selon les informations fournies par la direction de l'environnement du canton de Vaud, la qualité des eaux des puits de la mée sur la commune d'Aigle, en bordure du Rhône, est bonne et très régulièrement contrôlée.

Ces eaux font, aux dires du responsable de ces puits dans l'administration vaudoise, l'objet d'analyses particulièrement suivies et approfondies. Il nous conseille cependant de maintenir la vigilance et la pression sur les autorités.

Hydrocarbures: Le comité a apporté son soutien à l'association « Halte aux forages » concernant notamment son action à Noville. Après avoir recouru contre l'interdiction de manifester imposée par le syndic de cette commune, l'association a obtenu cette autorisation par la Cour de droit administratif du canton et a organisé une manifestation le 9 septembre. Une initiative pour mettre fin aux forages de recherche des hydrocarbures dans le canton de Vaud sera soumise au vote populaire.

Initiative non aux pesticides de synthèse: après avoir débattu d'un éventuel soutien à cette initiative, le comité estime avoir besoin de plus d'information pour pouvoir se prononcer. Il a renoncé pour l'instant à soutenir cette initiative.

Centrale électrique de Massongex: le comité a pris connaissance de l'opposition du WWF et attend de voir comment la situation évolue. Ce cas dépasse nos capacités techniques et humaines.

Stratégie énergétique 2050: Le comité soutenait cette stratégie mais n'a pas pu par faute de moyen apporter une contribution significative à cette initiative. Il se félicite cependant du résultat obtenu qui révèle une certaine prise de conscience de la population.

Transport du chlore: rien de nouveau depuis l'annonce de la déclaration conjointe des gouvernements vaudois et genevois sur la réduction des risques en matière de transport de chlore. L'objectif de réduction des risques est fixé à l'horizon 2025. Parmi les mesures envisagées pour réaliser cet objectif la fabrication du chlore au plus près de son lieu d'utilisation par les industries chimiques, doit être prise en compte. Actuellement 25000 tonnes de chlore sont convoyées chaque année à travers les agglomérations genevoise et vaudoise et le Valais. Chaque convoi expose environ 840000 personnes à un risque majeur.

Karting St-Triphon:

Le 29 avril 2016 Chablair faisait opposition totale au projet de Karting situé en zone industrielle « carrières du Lessus » au pied de la colline de St-Triphon.

Le 9 février 2017 la municipalité d'Ollon refusait d'octroyer le permis de construire.

Le 10 février 2017, le promoteur du projet, soit Carrière du Lessus HB SA, recourait contre la décision de la municipalité.

Le 13 mars 2017, par l'intermédiaire de son avocat, Me Bovay, il interjetait un recours près la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal contre la décision municipale et contre le préavis négatif de la Direction des ressources et du patrimoine naturels, biodiversité et paysage.

Une association de citoyens s'opposant au projet a été créée. Chablair en est membre et la soutient.

A ce jour, l'affaire est encore pendante devant la cour la CDAP et l'association n'a aucune information malgré l'intervention de son avocat auprès de la Cour.

Réseaux sociaux et site web

Notre présence sur les réseaux sociaux via la page facebook et le compte twitter reste modeste mais nous donne cependant une certaine visibilité sur le plan local.

Elle sert essentiellement à diffuser des informations et des actions concernant l'environnement dans notre pays et dans le monde et à pour but non seulement d'attirer l'attention sur notre association, mais encore de sensibiliser les gens aux questions environnementales.

Le site web sera modifié en profondeur, un informaticien a été engagé et a déjà soumis des premières propositions. Le but est de le rendre plus facilement accessible et plus attractif ».

Le président annonce à l'assemblée qu'il quitte la présidence pour des raisons de disponibilité.

4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation.

Lecture du caissier. Rapport des vérificateurs des comptes.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée.

Produits 2'725.-

Charges 1'793.80

Fortune 10'175.05

5. Cotisations 2018

Elles sont maintenues à CHF 30.-

6. Election à la présidence

Carole Morisod est élue comme présidente et Régis Chanton comme secrétaire et caissier.

Le comité prend acte de la démission du président avec regret et le remercie le pour le travail effectué.

7. Perspectives

- Raffinerie : suivi des assainissements. Exigence qu'un délai soit fixé pour le démantèlement des installations.
- Gaz de Schiste, extraction d'hydrocarbure : Chablair se positionne clairement contre une telle activité qui va à l'encontre de la réduction des émissions de CO2. De plus, un danger de pollution est important et pourrait nuire à la qualité des eaux du Léman, sans compter les rejets dans l'air et les sols. Plusieurs membres du comité ont manifesté à Noville auprès de l'association « Halte au forage » contre l'extraction du gaz de schiste dans le lac Léman en septembre dernier. Une pétition a été déposée à la chancellerie du canton de Vaud par les Verts vaudois pour interdire l'extraction des gaz sur le territoire vaudois.
- Aérodrome : certains riverains se sont encore plaints des bruits dus aux vols. Chablair va vérifier si ces vols ont dépassé les normes autorisées.
- Championnat d'Europe de Jet Ski au Bouveret en 2018 ? (article paru dans le NL du 26.08.2017). En France voisine, une autorisation existe pour pratiquer le jet ski dans certaines zones. Par contre, en Suisse, cette pratique est

interdite sauf dérogations. Le président du Bouveret n'est pas opposé à cette manifestation c'est pourquoi, Chablair reste attentif aux éventuelles autorisations.

- Rejets des fumées des menuiseries et scieries de Monthey (filtres ?). Plaintes de nuisance de certaines personnes.
- Djeva : demande les résultats des analyses des fumées.
- Chavalon. L'annonce du non démarrage de Chavalon a été un soulagement pour Chablair. Actuellement, l'association s'intéresse à la requalification du site et suit le dossier avec attention.
- Karting à St-Triphon. Chablair est membre de l'association « Echo du caillou » qui s'oppose à la création de ce projet. Actuellement le dossier est entre les mains du juge.
- Satom : Chablair va demander les résultats des analyses en continu des rejets d'émissions.
- Organiser un débat sur la pollution de l'air suite à l'intervention sur les ondes de Radio Chablais du Dr Borel, pédiatre et du Médecin pneumologue à l'Hôpital du Valais de Sion Pierre-Olivier Bridevaud qui s'était prononcé sur les risques pour la santé des pollutions de l'air dans le Matin dimanche du 12 février 2017.
- Créer nouveau site Internet. En cours.
- Rechercher de nouveaux membres.
- Améliorer la communication notamment en envoyant des newsletters plusieurs fois par années à nos membres.

8. Divers

Aucun

Fin de l'AG à 19h45

Partie informative

Présentation de Madame Natalie Bino. Et remerciements.

Elle est présidente et cofondatrice de l'Association ZeroWaste Switzerland. Cette association a pour mission d'œuvrer en faveur de la réduction des déchets et du gaspillage.

Conférence de Madame Natalie Bino, sur le thème « **ZERO DECHET : un style de vie pour DEMAIN ?** ».

Fin de la soirée à 22h00